

Affaires courantes

criminalité et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Cadieux (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**DEMANDE DE VOTE ÉLECTRONIQUE**

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une motion à la Chambre en mon nom et au nom du député de Comox—Alberni relativement au vote électronique à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS**LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Il s'agit de pétitions signées par des Canadiens de tous les coins du pays qui protestent contre la décision du gouvernement de supprimer le Programme de contestation judiciaire.

Ce programme a permis à de nombreux particuliers et à de nombreux groupes minoritaires de faire clarifier par les tribunaux les droits linguistiques et à l'égalité inscrits dans la Constitution.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'annuler cette décision et de rétablir le Pro-

gramme de contestation judiciaire. Certains des signataires sont de Kingston, en Ontario. D'autres sont du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de plusieurs autres localités des provinces de l'Atlantique, des provinces de l'Ouest de même que de l'Ontario et du Québec.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition, conforme à l'article 36 du Règlement, dans laquelle les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour faire cesser la pêche aux filets dérivants dans l'océan Pacifique nord.

Ils font remarquer que les flottes de pêche japonaise, coréenne et taiwanaise qui pratiquent cette pêche sont en train de provoquer un désastre écologique. Des oiseaux de mer et des mammifères marins sont massacrés par milliers dans les filets dérivants de nylon monofilament utilisés par les flottes ci-haut mentionnées.

Cette pratique de pêche fait du tort aux pêches de saumon de la côte ouest. Il est fort possible que cette pratique ait des effets épouvantables sur l'écosystème global et sur notre propre environnement. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire tout ce qu'il peut pour mettre fin à cette pratique.

L'UNITÉ NATIONALE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter qui a été signée surtout par des citoyens de la région de Ladysmith, dans ma circonscription.

La pétition vise à promouvoir la fierté d'être des Canadiens. Attendu qu'il convient d'inciter tous les Canadiens à se sentir fiers d'un Canada uni, fort et indépendant; attendu que les Canadiens sont normalement d'un naturel réservé et cachent souvent leurs sentiments patriotiques; attendu que les clubs Kinsmen et Kinnette du Canada ont donné à tous les Canadiens l'occasion de participer à un projet soulignant cette fierté pendant les célébrations du 125^e anniversaire de la Confédération, en 1992.

Par conséquent, les pétitionnaires appuient ce projet, qui est un occasion de favoriser une relation positive et durable avec notre patrimoine et notre drapeau, des liens plus solides entre tous les Canadiens, l'affirmation du Canada comme chef de file sur la scène mondiale et la promotion d'une extraordinaire fierté nationale.